

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1517

Artikel: Feu la salle du Parlement
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Feu la salle du Parlement

Après l'incendie de l'ancienne salle du Grand Conseil vaudois, il est indispensable de concevoir un plan global d'aménagement de la place du Château à Lausanne.

Classé monument historique, le siège du Grand Conseil vaudois était un lieu vivant. Son adresse était connue de tous les pétitionnaires du canton, attendant sur l'esplanade, avec banderoles et pancartes, les députés montant les escaliers de la terrasse. Mais surtout, malgré l'inconfort de ses bancs, il était dans sa simplicité une salle conviviale, sans cette prétention de singer les Parlements des capitales avec cette exagération ridicule qui est la marque du provincialisme auquel les Vaudois n'échappent pas toujours.

Personne ne songera à une reconstruction à l'identique (ce n'est pas la *Fenice*), mais peut-être la façade, colonnades et frontons, pourra être sauvegardée, bel exemple de néo-classicisme premier Empi-

re (le canton est un produit de la Médiation) affichant ses origines face au Château de l'évêque. Et surtout si quelque chose pourra être recréé, avec les matériaux et les exigences modernes, ce devrait être l'esprit de cette salle qui était plus qu'un hémicycle et un auditoire. Interviennent dans cette composition de manière subtile, la pente des gradins (surtout pas cette verticalité de la Chambre des députés français), la courbure de l'hémicycle (surtout pas ces travées rigidifiant la gauche et la droite), la proximité de la table gouvernementale et des députés, la discrétion de la tribune présidentielle. C'est une sorte de théâtre. On souhaite aux architectes futurs une réussite à l'égal de celle du monument disparu.

Le programme de restauration et de ré-

aménagement sera particulièrement lourd. Il n'y aura pas que la nouvelle salle du Grand Conseil. Il est urgent (ne serait-ce que pour des raisons de sécurité) de transformer l'ancienne Ecole de chimie qui devrait avoir pour vocation naturelle de recevoir l'administration du Département de la Formation et de la Jeunesse, libérant les appartements proches occupés à la Rue de la Barre. Le Château lui-même est à entretenir. Enfin la place vouée au parking est indigne du lieu, le parage devrait y être souterrain. Ce programme global dépasse cent millions à étaler sur une dizaine d'années. Les autorités nouvelles auront-elles l'audace d'un plan global? L'incendie et ses ravages irréversibles ne permettent pas d'éluder la réponse.

ag

Lausanne

Encore le Rôtillon

Voici un demi-siècle que les édiles lausannois s'obstinent à vouloir construire sur cette petite place du Rôtillon qui dégage et rend lisible la moraine de la rue de Bourg. Il y a quarante ans, la Municipalité pouvait faire valoir qu'elle n'avait pas la maîtrise du sol, que des promesses avaient été faites à une société qui se proposait d'assainir le quartier, que toute expropriation serait incroyablement coûteuse. Mais aujourd'hui la Municipalité dispose de la propriété du sol, rien ne l'oblige à construire. Et à construire un tel volume.

Les gabarits des nouvelles

constructions ont stupéfié par leur hauteur, même si l'on tient compte du relèvement de la chaussée. C'est toujours l'effet goulet que Daniel Brélaz combattait avec force lorsqu'il conduisait le dernier référendum. On est stupéfait d'entendre qu'il faut densifier la ville en construisant là des logements, à cet endroit où le trafic génère bruit et pollution, alors que l'exigence de logements a été abandonnée dans la Vallée du Flon, à proximité, à quelques centaines de mètres.

La proposition de limiter à 30 km/heure la circulation automobile ne résout pas le pro-

blème de l'existence même de cette circulation. Le municipal Olivier Français a fait étudier un tunnel Sébeillon-Usine d'incinération qui permettrait d'économiser l'absurde déchodus Blécherette-Sauvabelin. C'est l'occasion de rappeler que le socle de la colline de la Cité est extrêmement court. Entre l'Hôtel de Police et la route de Genève on mesure 660 mètres. Marx Lévy, dans des entretiens avec Jean-Claude Péclet¹, avait proposé qu'on y fasse passer la circulation de transit libérant les rues basses, à partir du gymkhana routier de la place de l'Europe et jusqu'en haut de

Saint-Martin. Cette idée, qui avait réuni des citoyens de toute tendance (écologistes, Défense de Lausanne, club automobiliste), avait finalement été écartée au nom du dogme que l'on n'allait pas construire pour faciliter la circulation automobile.

Le X^{me} avatar du Rôtillon révèle de fait un problème non résolu. Dans l'immédiat, il faut souhaiter que le référendum aboutisse et que l'on n'obstrue pas la respiration urbaine que représente cette modeste place au centre de la ville.

ag

¹Edition 24 heures, 1990